

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS

Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sologne :

Afin de consolider l'entente qui existe depuis plusieurs années entre plusieurs Communautés de Communes contiguës, situées dans le Loir-et-Cher et le Loiret, la création d'un PETR affirme la volonté d'être un acteur essentiel de l'aménagement et du développement de la Sologne.

La vocation de ce dernier est d'œuvrer avec les communes et communautés membres au développement harmonieux du territoire et de chercher à concilier soutien aux activités (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services et de loisirs...), et respect de l'environnement naturel et social.

La CC Sologne des Rivières souhaitant prendre le temps de la réflexion pour se positionner durablement dans un ensemble territorial adapté et cohérent, le périmètre dudit PETR se cantonne aujourd'hui aux 2 Communautés de Communes du Pays Grande Sologne (CC Cœur de Sologne, CC Sologne des étangs) situé dans le Loir-et-Cher et la Communauté de Communes des Portes de Sologne située dans le Loiret.

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu du Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs lui demandant de se prononcer sur la création dudit PETR nommé PETR de Sologne auquel la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs adhérerait.

Après délibération le conseil municipal accepte :

- La création du PETR et **de Sologne sur le périmètre des** Communautés de Communes : Cœur de Sologne, Sologne des étangs et Portes de Sologne.
- **L'adhésion de la Communauté de Communes de La Sologne des Etangs audit PETR,**

Demande de subventions :

Le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant</i>
<i>CAF de Blois participation frais de fonctionnement des apprentis</i>	<i>400.00</i>
<i>VNC Foot de Neung sur Beuvron</i>	<i>250.00</i>

Questions diverses :

Ecole : La présidente de la commission école prend la parole afin de débriefer sur le conseil d'école qui avait lieu juste avant la réunion de conseil. Les effectifs, la kermesse, les travaux de la cour et le projet de sortie scolaire de fin d'année ont été abordés. Madame la présidente a notifié au conseil d'école que toutes ces questions seront à aborder avec la prochaine commission des écoles qui sera prochainement élue.

Elections municipales du 15 et 27 mars : le planning du bureau de vote a été validé. Un point a été fait sur la possibilité offerte aux électeurs de commune de moins de 1 000 habitants avec le panachage.

Stationnement : nous vous rappelons que le stationnement est interdit sur la Rue Lancelot du lac face au stop de la rue de la Vallée et jusqu'à l'intersection de la Rue Edouard Payen, un parking est à votre disposition, merci de bien vouloir y stationner.